

[aller directement au contenu](#)**Vous êtes notre 999.999ème visiteur, en ligne maintenant.**Toutes nos félicitations ! Vous êtes potentiellement le gagnant : **Scirocco - Touran - Tiguan**.
Si sélectionné, >> **CLIQUEZ ICI** <<

radiofrance.fr • france inter • france info • france bleu • france culture • france musique • fip • le mov' • les orchestres

Votre radio, vos favoris, vos alertes personnalisées [créez un compte](#) ou [identifiez vous](#)**LE PLAYER**

Écouter France Info en direct

Actu | Culture & Médias | Sports | Vie pratique | vidéos | l'antenneEn ce moment [Affaire Abdelhakim Dekhar](#) • [Réforme des rythmes scolaires](#) • [Ecotaxe](#) • [Municipales 2014](#)

Erreurs judiciaires : quelle somme pour compenser des années de prison pour rien ?

LE MARDI 25 SEPTEMBRE 2012 À 12:24 Par [Antoine Krempf](#)[Recommander](#) 59

La cour d'appel de Rennes a décidé mardi d'accorder 797.352 euros à Loïc Sécher. L'homme a passé sept années de sa vie en prison après avoir été condamné à tort pour le viol d'une adolescente qui s'est ensuite rétractée. Mais au-delà de l'affaire Sécher, existe-t-il une somme juste ou suffisante pour réparer des années de prison injustifiées ? Retour sur quelques erreurs judiciaires récentes.

Loïc Sécher réclamait 2,4 millions d'euros pour avoir passé sept années de sa vie en prison après avoir été condamné à tort pour le viol d'une adolescente qui s'est ensuite rétractée. La cour d'appel de Rennes a décidé mardi de lui accorder 797.352 euros. Lors de l'audience de la cour d'appel en juillet dernier, le président du tribunal avait évoqué une "indemnisation qui ne sera jamais parfaite" et qui ne réparera pas "le prix de la liberté".

Mais au-delà de [l'affaire Sécher](#), existe-t-il une somme juste ou suffisante pour réparer des années de prison injustifiées ? Retour sur quelques erreurs judiciaires récentes.

Patrick Dils : l'indemnité record d'un million d'euros

En 1989, Patrick Dils a 16 ans. Il est condamné à la prison à perpétuité pour le meurtre deux enfants en Moselle trois ans plus tôt.

Son innocence est finalement reconnue en 2002 après 15 ans passés en prison. L'Etat est condamné à lui verser la somme d'un million d'euros au titre d'indemnisation. C'est un record dans l'histoire judiciaire française.

par **Antoine Krempf**

A voir aussi

Loïc Sécher va toucher près de 800.000 euros pour ses sept ans en prison

25 SEPTEMBRE 2012 —

Sur le même thème

Cancer du col de l'utérus: une plainte déposée contre un vaccin

24 NOVEMBRE 2013 —

Abdelhakim Dekhar mis en examen pour tentatives d'assassinat

23 NOVEMBRE 2013 —

Procès Valentin : Moitoret

Notre visiteur n° 1.000.000 !

Félicitations !

Vous êtes notre gagnant potentiel d'une voiture **Volkswagen TIGUAN!**

Autres gains possibles : Volkswagen Touran ou Scirocco

OK

Annuler

- publicité -

à la une

à **07h55** dans Société**Les Restos du coeur attendent un million de personnes**à **05h00** dans Économie, Politique, Société**Réforme fiscale : Jean-Marc Ayrault passe aux consultations**à **07h15** dans Économie, Football, Monde**Qatar : un pays en chantier... au mépris des droits des ouvriers**à **05h32** dans Économie**Temps partiel : un emploi sur cinq, essentiellement des femmes**hier à **22h50** dans Monde**Nucléaire iranien : accord solide, erreur**

" J'aurais préféré ne pas toucher un centime et ne pas avoir vécu toutes ces galères. Ce n'est pas un pactole comme on en décroche au Loto. Ce que j'ai vécu ne se chiffre pas "

Roland Agret : 538.112 euros arrachés avec violence

Accusé du meurtre de son patron garagiste et de l'un de ses collègues, Roland Agret est condamné à quinze ans de prison en 1973. Pendant sa détention, il multiplie les actes de mutilation, les tentatives de suicide et les grèves de la faim pour clamer son innocence. Il finit par obtenir une grâce médicale en 1977.

Il obtient la révision de son procès huit ans plus tard après s'être coupé plusieurs phalanges. La justice lui verse 250.000 francs. Insuffisant pour Roland Algret qui réclame la prise en compte des années passées en préventive. Il parvient à toucher 500.000 euros en 2005 après s'être tiré une balle dans le pied.

"Un franc ou tout l'or du monde...avec, vous ne serez jamais quitte".

Rida Daalouche : pas un centime malgré cinq ans et trois mois de prison

En 1991, un revendeur d'héroïne est tué à coups de tessons de bouteille dans un bar de Marseille. Les policiers arrêtent Rida Daalouche, un toxicomane fragile qui multiplie les déclarations confuses pendant l'enquête. Il est condamné trois ans plus tard à une peine de 14 ans de prison pour meurtre. Sa famille parvient à montrer qu'il était en cure de désintoxication en moment du meurtre.

Rida Daalouche est acquitté en 1999. La même année, sa demande d'indemnisation est rejetée. Motif avancé : il est en partie responsable de son incarcération parce qu'il n'a pas su indiquer où était le justificatif médical prouvant son innocence.

L'affaire d'Outreau : une enveloppe tenue secrète

Plusieurs des 18 personnes poursuivies dans cette affaire d'abus sexuels sur mineurs ont passé entre un et trois ans derrière les barreaux, placés en détention provisoire. En juillet 2004, sept d'entre elles sont innocentées. Un an et demi plus tard, le 1er décembre 2005, la cour d'appel de Paris prononce un acquittement général des accusés qui avaient fait appel. Une erreur judiciaire pour laquelle ils toucheront ente 650.000 et 1 million d'euros. L'enveloppe globale est tenue secrète afin d'éviter une inflation des indemnisations de détention.

condamné à 30 ans de réclusion

22 NOVEMBRE 2013

▶ Procès Valentin : pour Franck Berton, avocat de l'accusé, "Stéphane Moitoret est heureux car (...) il n'est pas fou"



22 NOVEMBRE 2013

Abdelhakim Dekhar déféré en vue d'une possible mise en examen

22 NOVEMBRE 2013

historique pour Israël

L'info en vidéo

Fiscalité : Péresse veut d'abord dépenser moins

Toutes les vidéos >

les sons du jour

dans Football

▶ "Si ça continue, je rendrai mon tablier et je resterai chez moi" (le co-président du club de Saint-Etienne après les incidents)

dans Football

▶ "Je n'accepte pas ce genre de choses dans les stades. C'est lamentable" (le président de Nice Jean-Pierre Rivère)

dans Économie, Politique

▶ Fiscalité : "Je ne me suis senti en rien marginalisé ou affaibli" (Moscovici sur une réforme annoncée par Ayrault)

dans Faits divers

▶ "Quand j'ai entendu la phrase si tu me quittes, je te tue..." (Sylvie victime de violences conjugales pendant 25 ans)

▶ écouter tous les sons du jour



> une journée d'actualité sur les réseaux sociaux